

d'accord avec lui, mais le Pacifique-Canadien ne se dirige pas vers Nelson. Si je ne me trompe, il se dirige vers le port de Churchill, et me fonde sur le peu que je connais, je conseillerais au ministère, s'il veut construire le chemin jusqu'à la baie, de le diriger immédiatement vers le port de Churchill. Ce n'est qu'ainsi que nos cultivateurs de l'Ouest pourront espérer obtenir un débouché profitable vers les marchés du monde par la baie d'Hudson. Pour ce motif, je conclus que je dois combattre le projet de résolution déposé par le représentant de Nelson.

L'hon. THOMAS-A. CRERAR: Monsieur l'Orateur, je crois que je pourrais dire tout ce que j'ai à dire sur ce sujet pendant les quelques minutes qui s'écouleront avant la clôture de la séance. Je me range en grande partie de l'avis du préopinant, le représentant de Battleford (M. Long). Il est incontestable que l'établissement du chemin de fer de la baie d'Hudson a été une question de grande actualité dans le Canada occidental depuis nombre d'années. L'opinion des habitants de cette partie du Dominion pouvait être bien fondée ou erronée, mais elle reposait sur le vif désir de tirer parti du fait que la plus grande mer intérieure du monde était située à cinq ou six cents milles du foyer de la production du blé des provinces de l'Ouest. Le fait que Churchill ne se trouve qu'un peu plus loin de Liverpool que Montréal est une explication frappante de la confiance de l'Ouest dans ce projet.

Il existe assurément de fortes divergences d'opinions quant à la possibilité d'établir une route océanique depuis Churchill ou Nelson jusqu'à Liverpool; cependant, je suis persuadé que cette route deviendra un jour, sinon maintenant, la grande avenue commerciale du monde. On découvre presque tous les ans de grands auxiliaires à la navigation, et je ne pense pas que ce soit trop forcer son imagination que de concevoir que cette grande voie naturelle sera utilisée dans une grande mesure pour le transport du commerce de l'Amérique et de l'Europe.

Il y a aussi la question du développement des ressources naturelles qui gisent le long de cette voie ferrée. Comme des découvertes récentes l'ont prouvé, il y a là de grandes quantités de bois à pâte et de minéraux, et ce facteur en lui-même pourrait donner raison d'établir le chemin même s'il fallait devancer un peu les besoins de notre époque. J'approuve cordialement ce qu'a dit mon honorable ami de Battleford-Nord de l'erreur qu'on a commise en

choisissant Nelson comme tête de ligne. Je suis d'avis qu'on a fait une grande bévue, et s'il est arrêté que Nelson sera la tête de ligne, il faudra dépenser annuellement une grosse somme d'argent pour le tenir en état de recevoir les vaisseaux.

Je dois dire toutefois qu'en examinant toute cette question, nous devons, à l'heure qu'il est, nous guider en grande partie sur un seul fait, à savoir: la situation financière actuelle du pays, et c'est la raison qui m'empêche d'appuyer la motion de mon honorable ami de Nelson, dont la pensée est absorbée par ce projet. De plus, je pense qu'il n'y aurait pas grand mal à remettre pendant un an ou deux de nouvelles dépenses pour ce chemin de fer jusqu'à ce que nous puissions tirer au clair notre situation financière.

Le budget qui a été déposé dernièrement nous a fait voir quelles immenses dépenses sont nécessaires; nous n'ignorons pas que le fardeau des impôts pèsera lourdement sur la population canadienne pendant bien des années encore, et que le devoir impérieux du Parlement, en ce qui concerne les finances nationales, est d'équilibrer notre dépense et notre revenu, et ce, le plus tôt possible.

Je crois que ce chemin deviendra un jour une grande avenue publique, et si l'état des finances du pays justifiait cette dépense, je serais porté à appuyer la motion; mais, pour les motifs que j'ai énumérés, je crois bon de différer de nouvelles dépenses en ce moment. A mes yeux, l'amendement de mon honorable ami de Selkirk (M. Hay) fait assez bien face aux exigences de la situation actuelle.

(L'amendement de M. Hay est adopté.)

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je mets aux voix la motion principale ainsi modifiée.

M. CAMPBELL: J'ai quelques commentaires à faire, mais vu qu'il est six heures, je proposerai le renvoi de la suite du débat.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Je pense, monsieur l'Orateur, qu'un député qui a déjà discuté le projet de résolution ne saurait proposer le renvoi de la suite du débat.

L'hon. M. FIELDING: Cependant, il a le droit de la clore.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Il a peut-être le droit de clore le débat, mais il n'a pas celui d'en demander le renvoi.